## Syndicat CGT Des Sapeurs-Pompiers Professionnels et Agents Administratifs et Techniques des Services du SDIS59



Monsieur Philippe LETY Conseiller général du Nord Président du CHSCT G4

Objet : compte rendu du CHSCT du 16/05/14

Valenciennes, le 5 septembre 2014

M. Le Président,

Le 16 mai dernier, nous avons participé au CHSCT du G4 dans quatre centres de secours. Les échanges ont été dans cette commission dite de « proximité » avec le PHSCT interactifs et transparents. J'ai apprécié l'intérêt collectif porté lors des discussions pour le service public et l'ensemble des agents.

Néanmoins, J'ai pris connaissance du compte rendu ce jour. En page 5 il est précisé : « s'agissant de certaines questions posées par M. Mirland, de portée générale, il lui est proposé de les faire remonter au CHSCT afin qu'elles puissent être inscrites à l'ordre du jour d'une prochaine séance. »

Aujourd'hui, je m'interroge sur l'intérêt que vous nous portez puisque tous les sujets abordés ont un lien direct avec l'hygiène et la sécurité des agents des C.S visités et qu'ils n'étaient pas de « portée générale ». A l'origine, ces commissions ont été mises en place de façon à être au plus proche des acteurs du sdis 59, servant de courroie de transmission au niveau départemental.

A ce jour aucune réponse n'a été apportée aux agents du sdis 59 et leurs représentants sur les différents sujets comme :

- \* le poids des sacs VSAV
- \* le manque d'effectifs face à une augmentation permanente des interventions entraînant une dégradation des conditions de travail
- \* Sur le nettoyage des tenues de travail (Hygiène et protection des familles)
- \* Sur la dangerosité des gants utilisés dans les vsav
- \* Sur la durée de réparation des chaussants et l'incidence sur la santé des SP
- \* L'absence de pompe de transvasement pour l'émulseur
- \* Sur les casseroles en matière aluminium
- \* Sur l'état des literies des lits dits « chauds »
- \* Sur la légitimité du « CIRP » qui prend des décisions unilatérales sans concertation avec le CHSCT et la commission de réforme sur la non imputabilité des déclarations d'accidents de service
- \* Sur la problématique des sonneries et l'incidence sur du moyen terme sur la santé des agents
- \* Sur l'absence d'un « directionnel » dans les principaux engins de secours ce qui génère du stress chez les agents
- \* Sur la dangerosité de loger des personnels féminins dans un « local » clos au bout d'un couloir

- \* Sur la dotation de chaussures inadaptées pour les AEL lui occasionnant des blessures aux pieds
- \* Nombreux points relevés qui ne respectent pas le code du travail et qui sont suivis de l'action : « à faire » Sous quel délai ? Quel suivi ?
- \* Absence de clôture au CS Ferrière La Petite (CS situé à proximité des écoles et salles)
- \* Le temps écoulé entre les visites (plusieurs années) et le nombre de lieux (C.S. ou autres) à visiter en quelques heures. La non participation des représentants lors des pré-visites.
- \* Il a été souligné un certain nombre d'accident de service : quelque soit la graduation dans la gravité, les représentants du CHSCT ne sont jamais alertés au moment des faits.
- \* Absence d'information auprès des représentants CHSCT lorsque les registres de sécurité sont saisis

De plus, ce compte rendu n'est soumis à aucune concertation, de même que pour l'ordre du jour. Il est rédigé et validé d'une façon unilatérale.

Je reste dubitatif le fait de ne pas inscrire les remarques et suggestions des personnels et de leurs représentants. Comment pouvons nous apprécier l'intérêt du travail que nous réalisons et les attentes des personnels en terme d'hygiène et de sécurité.

Sommes nous uniquement présents pour apporter un côté légal au travail fourni par le PHSCT ?

Nous demandons à ce que le sdis 59 s'inscrive dans la réglementation à savoir les règles de fonctionnement mais aussi les missions attribuées aux représentants du personnel.

Connaissant votre engagement et votre écoute, il vous appartient de nous entendre... Nous restons à votre disposition.

Dans l'attente de réponses, certain de l'intérêt que vous porterez à ce courrier, veuillez croire M. Le Président en notre profond respect.

Pour la Cgt David MIRLAND Membre du CHSCT G4

Halad

Copies : Colonel VANBERSELAERT Directeur Départemental, Lieutenant-Colonel DUBOIS, Commandant BOUCHE

